



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°90
October 2015

Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Vous avez dit MOOC ?

La première fois que j'ai entendu parler d'un Mooc, j'ai cru qu'on tentait de me vendre un de ces machins qui cuisent tout à la vapeur, s'assurant ainsi que la fadeur – et accessoirement les vitamines – de ce qu'on y place, est conservée. Ça ne collait guère avec le sujet de notre conversation sur la formation en Afrique mais après tout, pourquoi pas ?

Ayant finalement compris que ce n'était pas un Wok qui était l'objet de nos échanges, j'ai tendu une oreille plus attentive. Un Mooc, c'est un cours ouvert au plus grand nombre, gratuit et en ligne (Massive Open Online Course). Une nouvelle façon de transmettre le savoir m'a-t-on dit. Et effectivement, j'ai regardé sur internet de quoi il retourne. A ma grande surprise, le mouvement Mooc que je croyais tout neuf a déjà presque 10 ans et s'est surtout développé aux USA où désormais plusieurs centaines de Mooc sont proposés, y compris ou plutôt en particulier par les plus grandes universités. Ils parlent de tout (donc certainement aussi de rien), de l'histoire romantique mais brève des électrons qui se rencontrent dans une ampoule à la façon délicate de cuire un crabe sans qu'il n'en rougisse. Ils parlent aussi de nature, de conservation et certains sont probablement déjà des références. Essentiellement en anglais bien sûr. Leur objectif finalement, c'est de permettre à tout un chacun d'avoir accès à une formation (et pas simplement à de l'information) qui répond à ses attentes,



même lorsque celles-ci semblent démesurées compte tenu du prix des universités et de la rareté des places.

L'Afrique, continent bientôt le plus peuplé et qui verra encore sa population doubler d'ici 2050 (voir NAPA 89), peut se résumer à un chiffre simple : le taux d'accès à l'enseignement supérieur y est de 7% aujourd'hui (en comparaison, par exemple, à 76% en Europe). S'il n'y avait d'autres urgences tout aussi dramatiques, on pourrait qualifier cela d'honteux. Car c'est regarder peu loin que de penser que le continent se hissera au niveau qu'il mérite simplement en augmentant le nombre, mais pas les qualifications de ses habitants. Il semble pourtant bien que beaucoup de « décideurs » réfléchissent ainsi, qui investissent plus dans leur armée que dans leurs écoles, dans leurs propriétés que dans leurs enseignants.

Enfin bref, le besoin est énorme et Dieu sait que le Papaco cherche depuis longtemps à y répondre, au travers des Master et Diplômes d'Université que nous avons mis en place avec l'U-Senghor. Mais force est de reconnaître que ce n'est pas en formant quelques dizaines d'étudiants tous les ans que nous changerons la donne. C'est un début, c'est nécessaire... mais cela ne suffira pas !

Alors oui, le Mooc est une opportunité formidable de changer d'échelle. Et oui, nous nous y sommes lancés comme d'habitude, sans trop réfléchir mais avec enthousiasme ! Poussés ou tirés comme toujours par les énergies des uns et des autres, avec cette fois-ci en plus, tout le savoir-faire de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Le résultat sera en ligne à la fin de ce mois (début des « cours » le 26 octobre). Sera-t-il à la hauteur ? Nous verrons bien. Mais j'ai envie de dire que là n'est pas vraiment le problème. Ce qui

compte, c'est que nous contribuions à faire tomber la barrière qui sépare nos gestionnaires, les ONGs, tous les acteurs de la conservation des aires protégées des connaissances dont ils ont besoin, dont ils ont envie, dont ils ont faim. Si ce premier Mooc n'est pas assez bon, et bien on l'améliorera. S'il ne répond pas à tous les espoirs (ce qui arrivera assurément), nous en ferons d'autres. Et d'autres en feront !

Le 26 octobre, ça démarre et je doute que ça s'arrête de sitôt !

A bientôt sur le Mooc !
(consultez www.papaco.org)

Le papaco, c'est aussi sur Twitter
@Papaco_IUCN



MOOC sur la gestion des aires protégées :

ça commence maintenant !

Ce Mooc est ouvert à tous ceux et celles qui s'intéressent à la gestion et à la gouvernance des aires protégées. Il se veut généraliste, facilement accessible tout en offrant à chacun la possibilité d'approfondir ses connaissances, grâce au matériel proposé en complément des vidéos. Il nous aidera à comprendre les défis de la conservation en Afrique et comment les aires protégées peuvent aider à y faire face, du niveau local à l'échelle internationale. Les différents thèmes seront explorés en utilisant les meilleures pratiques, éditées par la Commission Mondiale sur les Aires Protégées (CMAA), et des études de cas venues de tout le continent africain. De nombreux intervenants apparaissent tout au long de ce Mooc.

Le Mooc s'articule ainsi :

Semaine 1 : aires protégées - concepts

- Introduction au cours sur la gestion des aires protégées
- Importance des aires protégées et des systèmes d'aires protégées
- Rôle et fonctions des aires protégées
- Définition des aires protégées
- Catégories de l'IUCN pour les aires protégées
- Convention sur la Biodiversité

Semaine 2 : la planification des aires protégées

- Planification d'une aire protégée
- Planification d'un système d'aires protégées
- Planification intégrée d'une aire protégée et des zones développées connexes
- Suivi de la gestion des aires protégées
- Aires protégées transfrontalières
- Objectifs d'Aichi

Semaine 3 : la gouvernance des aires protégées

- Définition de la gouvernance
- Aires protégées d'Etat
- Aires protégées privées
- Aires protégées communautaires
- Gouvernance partagée
- Protocole de Nagoya

Semaine 4 : l'efficacité des aires protégées

- Efficacité de la gestion et gestion adaptative
- Application de la loi dans les zones protégées
- Suivi écologique et conservation
- Education et la sensibilisation à la conservation
- Liste Verte des aires protégées
- Convention du Patrimoine Mondial

Semaine 5 : spécificités de la gestion des aires protégées

- Culture et nature
- Renforcement des capacités pour la gestion des aires protégées
- Aires marines protégées
- Approche espèces – Liste rouge
- Tourisme dans les aires protégées
- CITES

Semaine 6 : financement durable

- Planification financière
- Valeurs économiques des aires protégées
- Les sources de financement
- Les mécanismes de financement
- La compensation

- Convention de Bonn

Semaine 7 : thèmes transversaux aux aires protégées

- Les aires protégées et le changement climatique
- Zones de connectivité et zones tampons
- Restauration écologique
- Genre et équité
- Trafics et corruption
- Convention de Ramsar



Les étudiants qui termineront avec succès les examens recevront un certificat de réussite délivré par

Coursera (gratuit), et il sera possible d'obtenir une attestation de réussite de l'EPFL pour ceux qui choisiront de passer un examen en présentiel (frais d'examens requis dans ce cas).

**DEBUT DU MOOC :
le 26 octobre**

Inscriptions sur
<https://www.coursera.org/course/apafrique>
ou sur
www.papaco.org

Le site papaco.org est de nouveau en ligne !!!

Après plusieurs mois de reconstruction, suite à une cyber-attaque qui l'avait intégralement détruit en mars dernier, notre site est à nouveau en ligne grâce aux efforts ininterrompus de Béatrice Châtaigner et de Daniel Kilonzo. Plus clair, plus fluide, avec de nouvelles rubriques... surfez à nouveau sur les aires protégées d'Afrique (en français et en anglais). Un petit aperçu ici :

Accédez à nos formations... y compris le MOOC

MOOC & Formations

- ✓ Inscrivez-vous gratuitement au **MOOC** sur la gestion des AP
- ✓ Inscrivez-vous à nos **autres formations** sur la gestion des AP (Diplôme Universitaire et Master)

Plusieurs formations pour les professionnels de la conservation ont été initiées par le Papaco en 2008 et continuent à être dispensées jusqu'à aujourd'hui...

Toute autre annonce de formation dans le domaine de la conservation en Afrique est bienvenue sur ce site! (Merci de les envoyer à Geoffroy.mauvais@ucn.org)

1. Formation en Ligne Ouverte à Tous en Gestion des Aires Protégées (MOOC GAP)



Inscrivez-vous gratuitement au MOOC

A propos du cours

Ce cours porte sur les zones qui sont dédiées à la protection de la nature (les aires protégées), comment elles fonctionnent et pourquoi elles sont si importantes dans le maintien de la santé de l'environnement de notre monde en plein développement, et plus particulièrement en Afrique.

Retrouvez la Feuille de Route pour les aires protégées d'Afrique

Une Feuille de Route pour les Aires Protégées d'Afrique

Pourquoi une feuille de route pour les aires protégées?

Le constat de la dégradation des conditions de conservation de la faune et de la flore en Afrique est unanime. Il doit être nuancé de place en place, en fonction des contextes, parfois même contredit localement. Soit. Mais la tendance est là, et l'oublier sous prétexte de quelques succès conduirait inmanquablement à l'échec global. Il faut aujourd'hui rapidement inverser cette tendance. Ce constat nécessite une réaction à la hauteur du challenge (« une révolution ? »), des orientations innovantes, des actions urgentes et d'autres, inscrites sur le plus long terme.

Le défi est donc de proposer une voie pour tous les partenaires soucieux de changer la donne : une feuille de route simple, pragmatique, pour enrayer la dégradation des écosystèmes africains.

Imaginez, développez, promouvez de nouvelles voies, se projeter à plus long terme en se basant sur les leçons apprises... C'est dans cet état d'esprit que cette feuille de route a été préparée. Elle a commencé à être développée au cours d'un atelier qui s'est tenu au Burkina Faso, en 2011, réunissant des experts et des professionnels de la conservation de la biodiversité en Afrique et à l'international, désireux de mettre en commun leurs expériences, leurs compétences et leur engagement pour la conservation. Un groupe informel, venu d'horizons très divers, additionnant à eux tous de multiples savoirs.



- ✓ En savoir plus sur la stratégie du PAPACO?

Parcourez la **Feuille de Route** pour les Aires Protégées d'Afrique

Toutes les NAPA en ligne, avec un index pour retrouver ce qui vous intéresse...

- ✓ Recherchez des lettres NAPA par thème ou par date
- ✓ Regardez des interviews sur des succès de la conservation en Afrique
- ✓ Plus de **85** NAPA à télécharger

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique (NAPA)

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique (NAPA) est une lettre d'information mensuelle réalisée par le Papaco. La NAPA traite de sujets d'actualité au sujet des aires protégées africaines et dissemine des résultats d'études, des interviews, informe sur des événements importants et diffuse des offres de postes.

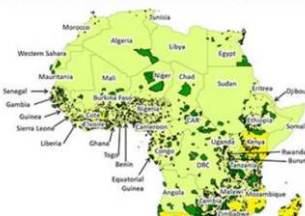
Lettre NAPA du mois



Le numéro 89 de la lettre NAPA nous propose plusieurs réflexions sur la conservation en Afrique, en particulier de l'Ouest : état de la conservation des grands camivores, suivi des éléphants et développement du tourisme, état des lieux de certains parcs au Mali, extinction programmée des Adax... La lettre propose aussi plusieurs offres d'emploi... Et bien sûr le lien pour vous inscrire à notre MOOC sur la gestion des aires protégées qui débutera en octobre (<https://www.coursara.org/cours/apafrique/>)

Inspirez-vous d'histoires d'AP

Cliquez sur un pays en jaune pour voir des vidéos d'AP qui réussissent...



Nos évaluations de sites ou de réseaux, avec une carte interactive pour se repérer facilement...

Evaluations d'AP

Téléchargez les évaluations par pays ou par méthode d'évaluation

Cliquez sur le nom d'un pays pour visualiser les évaluations qui y ont été réalisées...



Téléchargez des évaluations par type:

- Evaluations **SEITI** d'AP en Afrique
- Evaluations **ECS** d'AP en Afrique
- Evaluations **SAEPA** de réseaux nationaux ou régionaux d'AP en Afrique

- ✓ Recherchez des **évaluations** sur la gestion d'AP individuelles ou de réseaux d'AP, suivant leur pays ou le type d'outil d'évaluation utilisé
- ✓ Plus de **100** évaluations à télécharger

Nos études et autres publications sur les aires protégées, y compris les lignes directrices de la WCPA

- ✓ Recherchez des **publications & des lignes directrices** sur les bonnes pratiques
- ✓ Plus de **35** publications à télécharger

Publications sur les AP



Theme	Titre des publications	Source	Langue	Télécharger
Analyse des lacunes de zones clés pour la biodiversité	Identification et analyse des lacunes des zones clés de la biodiversité - clés pour les systèmes complets d'aires protégées	Lignes directrices (IUCN)	Français	
AP Afrique	Raffermir la conservation des aires protégées d'Afrique_Synthèse de la rencontre de Windogre (Octobre 2011)	Rapport PAPACO	Français	

Et puis d'autres ressources utiles comme la Liste Verte des aires protégées, ou encore des offres d'emploi, de stages, de consultance...

Liste Verte des AP

Qu'est-ce que la Liste Verte des Aires Protégées ?

La Liste Verte (LV) des Aires Protégées de l'IUCN est une initiative qui encourage, mesure, reconnaît et partage les succès des aires protégées qui atteignent les standards des bonnes pratiques de gestion et de gouvernance. Elle a été conçue pour guider les gouvernements et leur partenaires de conservation dans l'atteinte de leur engagements relatifs à la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique et en particulier au regard de la cible 11 dédiée à la gestion efficace et équitable des aires protégées.



Les aires protégées candidates à la Liste Verte doivent démontrer qu'elles ont atteint leurs objectifs de conservation de la biodiversité sur la base d'une gestion efficace et d'une gouvernance équitable. En d'autres termes, elles doivent prouver qu'elles atteignent les standards internationaux de bonne gestion et de bonne gouvernance (Liste Verte), à la lumière de leurs contextes locaux, nationaux et régionaux. La Liste Verte permet de reconnaître les succès de gestion et de gouvernance, pour ensuite les diffuser à d'autres AP qui cherchent à progresser. Contrairement au Patrimoine Mondial, la Liste Verte n'est pas un outil de mesure de l'importance et de l'irremplaçabilité de ses valeurs intrinsèques, mais bien un outil de mesure de la manière dont l'AP gère et gouverne ses valeurs en vue d'atteindre les objectifs de conservation qu'elle leur a assignés.

- ✓ Recherchez des **offres de postes** dans la conservation

Jobs & liens

Emplois & Consultations

APPELS A CANDIDATURE Pour Francophones

Publié le 3 Septembre 2015

1. ZSL propose actuellement plusieurs postes en Afrique:

- Deputy Country Manager (Cameroun)
- Country Manager (Cameroun)
- Forestry Project Manager, Cameroun (Full-Time / Permanent)
- Conservation Scientist, King Khalid Wildlife Research Centre

Plus d'infos sur www.zsl.org/jobs

CALL FOR APPLICATION For English speaking people

Posted on September 3rd, 2015

1. ZSL is currently opening several positions:

- Deputy Country Manager (Cameroun)
- Country Manager (Cameroun)
- Forestry Project Manager, Cameroun (Full-Time / Permanent)
- Conservation Scientist, King Khalid Wildlife Research Centre

More info on www.zsl.org/jobs

- ✓ Suivez la **Liste Verte** en Afrique

Visitez le site www.papaco.org

Rappel : PANORAMA Inspiring Protected Area Solutions

Les aires protégées offrent des solutions à une variété de défis mondiaux, allant des impacts du changement climatique jusqu'à la sécurité alimentaire et bien sûr la conservation des espèces animales ou végétales.

Vice versa, il est indispensable de mieux communiquer les approches qui ont réussi pour la gestion et la gouvernance PA, et de les partager dans un format structuré, pour le bénéfice de tous.

La plate-forme Panorama, pilotée par l'IUCN, rassemble ces « solutions » issues de différentes régions. Dix « histoires » de l'Afrique viennent d'être publiées, allant de méthodes pour la conservation transfrontalière dans la région des Virunga à la cartographie participative pour impliquer les communautés dans la prise de décision sur la gestion des AP en Centrafrique...

Découvrez ces solutions sur le lien ci-après:
www.panorama.solutions



Université Senghor
DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT

MASTER ENVIRONNEMENT M1 et M2

La nouvelle promotion du Master Environnement, développé avec le Papaco depuis 2011, a commencé à l'Université Senghor d'Alexandrie, en septembre. Actuellement 47 étudiants en tronc commun environnement qui se sépareront en deux spécialités, *environnement* et *gestion des aires protégées* pour le M2 l'an prochain (et seront rejoints pas quelques étudiants ne faisant que cette année de M2 – recrutement en début 2016, voir le site de l'université Senghor).

Explorer les options pour grouper les services administratifs, ceux relatifs à la gestion des investissements et à la formation au sein des fonds fiduciaires

Direction 8 de la feuille de route pour les AP d'Afrique

Plus d'info : www.papaco.org

La présente étude a été pilotée par le programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation (UICN-PAPACO) et différents partenaires, et financée par le Papaco grâce à l'Agence Française de Développement (AFD) au sein du partenariat France – UICN, par la Fondation Gordon and Betty Moore, par Acacia Partners et par le Linden Trust for Conservation, via la Wildlife Conservation Society (WCS). Le rapport a été préparé selon un cadre développé par Conservation Finance Alliance (CFA).

La présente NAPA présente un extrait du résumé exécutif de cette étude.

Cette étude explore les approches de mise en commun des services administratifs, des services de placement et des services de formation, dans le cadre de la mise en place de fonds fiduciaires pour la conservation (FFC). Elle identifie les modèles possibles pour leur mise en œuvre. Les personnes auditées lors de cette étude incluent des dirigeants et le personnel des FFC, des bénéficiaires de ces fonds, des bailleurs de fonds, des décideurs du gouvernement, des membres de la communauté locale, et d'autres parties prenantes.

Les FFC sont des institutions privées, juridiquement indépendantes qui financent la conservation de la biodiversité. Ils peuvent financer une partie du coût de gestion à long terme d'un système national d'aires protégées (AP) d'un pays, ainsi que les activités de conservation et les initiatives de développement durable en dehors des AP. Leur activité principale consiste à mobiliser des fonds provenant de diverses sources et à les canaliser sous la forme de subventions destinées à différents programmes et projets mis en œuvre par des ONG locales et d'autres acteurs, sur le terrain. Il y a près de 80 FFC opérationnels ou en phase de création dans le monde entier aujourd'hui.

Dans le cadre de cette étude, la « mise en commun » est définie comme un regroupement du personnel, des actifs, de l'équipement et des

autres ressources visant à maximiser les avantages de l'organisation ou du moins à en minimiser les risques. Les FFC sont des candidats pour le regroupement de services car ils ont une mission commune de protection de la biodiversité ainsi que des besoins et des schémas administratifs souvent similaires. Les raisons d'explorer les options de mise en commun sont variées mais reflètent généralement des objectifs communs tels que l'augmentation de l'impact organisationnel, la réduction des coûts et des investissements opérationnels, en se concentrant davantage sur les besoins de base, et notamment sur l'accès aux compétences nécessaires et à une certaine technologie qui ne seraient pas disponibles ou abordables si chacun devait en assumer les coûts indépendamment.

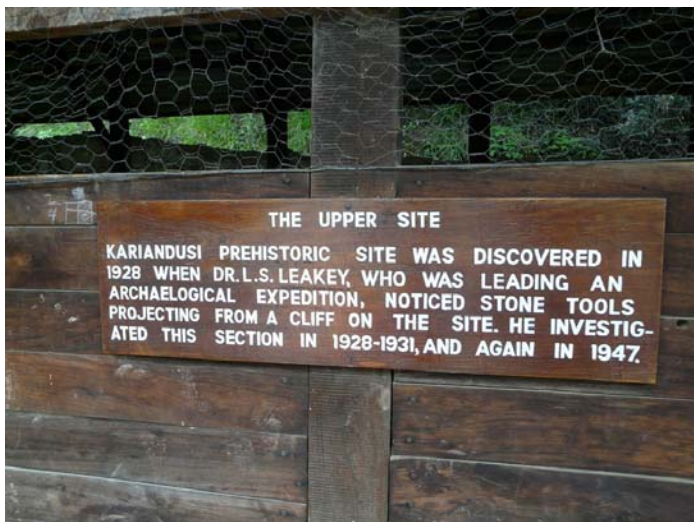


La plupart des FFCs contribue au financement des infrastructures des parcs et réserves

Le regroupement peut offrir des avantages directement via les services mis en communs mais aussi, indirectement, grâce au processus de coopération qu'il permet de mettre en place. Les avantages directs du regroupement de services peuvent inclure des économies de coûts en évitant les redondances, la création d'économies d'échelle et le partage d'information. Les avantages indirects peuvent consister à ouvrir de nouvelles perspectives, à acquérir de nouvelles compétences et de disposer d'un cadre d'expérimentation plus sûr. La mise en commun de services peut également avoir des aspects défavorables. Un arrangement commun peut être fastidieux et potentiellement coûteux à créer et à maintenir. Il peut également ajouter de la complexité. Par conséquent, les FFC devraient évaluer les avantages et les inconvénients de toute approche groupée.

Le présent rapport expose des modèles possibles pour la conception et l'opérationnalisation de la mise en commun de services administratifs, de gestion des investissements et de formation pour les FFC. En utilisant des exemples et des études réalisées sur les FFC et sur le secteur à but non lucratif de manière plus large, le rapport identifie les approches qui pourraient être utilisées pour créer des regroupements sur diverses fonctions des FFC. Il explore également la situation particulière des FFC africains enregistrés au Royaume-Uni (*voir rapport pour plus d'info*).

Les petits FFC sont définis comme ceux ayant un budget inférieur à 3 millions de dollars, moins de dix salariés, et internalisant de nombreuses fonctions organisationnelles. Ce modèle correspond en réalité à la plupart des FFC et la majorité des utilisateurs ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de leur performance. Par conséquent, il faudrait qu'ils perçoivent des gains supplémentaires autant sur le plan financier que du point de vue de leur performance pour considérer l'option du regroupement via l'externalisation. Les économies de coûts d'un passage à la sous-traitance doivent être calculées pour chaque fonction et dépendront en grande partie des résultats qui en découleront.



Les équipements touristiques font aussi l'objet du financement des FFCs dans certaines APs

Les FFC qui externalisent actuellement des services sont généralement satisfaits de la performance de leurs fournisseurs actuels. Ces fournisseurs pourraient être sollicités sur leur intérêt à proposer un arrangement groupé pour plusieurs FFC.

L'intérêt des FFC à explorer la mise en commun des services est spécifique à chaque fonction. Sur

la base d'entretiens avec un échantillon de dirigeants de FFC, d'experts en gestion organisationnelle, et sur la base d'une revue des informations sur la mise en commun collectées sur internet, dans des articles et dans des études de recherche, il semble que les fonctions suivantes soient généralement de bons candidats pour la mise en commun: la formation des membres du conseil d'administration, la collecte de fonds, la formation des membres du personnel, la gestion des investissements, la technologie de l'information, et la gestion des risques. Dans certaines situations, la mise en commun des services juridiques ou d'audit peut également être viable.

Alors que certaines approches de mise en commun sont simples et peuvent être appliquées facilement, d'autres sont complexes en raison des contraintes juridiques, politiques et pratiques qui en découlent. Toutes auront besoin d'être analysées par des conseillers juridiques, des comptables, et des gestionnaires de placements pour donner des orientations supplémentaires. Ce rapport identifie les avantages et les inconvénients des modèles existant de mise en commun de certaines fonctions au niveau des FFC sur la base du peu d'informations actuellement disponibles. L'analyse ultérieure de leurs résultats permettra d'approfondir la compréhension des modèles potentiellement efficaces pour chaque fonction.

Un modèle rentable pour la **mutualisation des services administratifs des FFC** est de négocier avec les fournisseurs existants la possibilité de fournir des services à tarif réduit à plusieurs FFC. Cela s'inspire de l'expérience que les FFC ont avec leurs fournisseurs, dont beaucoup sont maintenant des partenaires familiers et de confiance. Cela ne les détourne pas de leurs missions de conservation et cela est rentable. Les FFC doivent cependant évaluer attentivement les modèles où de nouveaux coûts pourraient réduire à néant les économies prévues.

Les FFC enregistrés au Royaume Uni pourraient donc répondre à leurs besoins communs de services administratifs en suivant ces orientations. Ils pourraient engager conjointement leurs fournisseurs actuels pour leur demander des services plus adaptés et à des tarifs préférentiels. Les FFC africains, par exemple, ont besoin d'avocats et d'auditeurs francophones et anglophones ayant une expertise en droit des sociétés et des associations caritatives au Royaume-Uni. Les fournisseurs pourraient

également offrir des formations aux membres du conseil d'administration et au personnel des FFC sur les exigences requises de la réglementation au Royaume-Uni. Des discussions avec leurs fournisseurs et auditeurs actuels suggèrent que ceux-ci pourraient être ouverts à ces demandes et qu'ils seraient intéressés et auraient la capacité de subvenir aux besoins des FFC de toute la région.



Les FFCs peuvent être mobilisés pour financer les actions locales de développement

Les services de gestion des placements comprennent deux principaux rôles externalisés : un consultant en gestion des placements et un gestionnaire des placements. Les préoccupations clés de la mise en commun de la gestion des investissements comprennent la qualité des services reçus, la responsabilité juridique du conseil du FFC, et la rentabilité économique. Les FFC cherchent à optimiser les performances de leurs investissements et à diminuer leurs coûts de gestion en explorant la possibilité de groupage comme un moyen d'atteindre ces objectifs.

Il y a un certain nombre de préoccupations juridiques importantes à régler pour assurer la gestion du regroupement d'investissements qui vont influencer à la fois la création et le fonctionnement à long terme du groupe, y compris : la compétence, l'acceptabilité juridique, l'acceptabilité des documents de gouvernance, le maintien de la responsabilité fiduciaire, et les implications fiscales.

Le rapport décrit plusieurs modèles de mise en commun des actifs des FFC et de la gestion des investissements qui permettent d'améliorer leur performance d'investissement tout en réduisant les frais associés. En outre, de nouveaux modèles sont actuellement développés et mis en œuvre par

les FFC et leurs fournisseurs. Leurs avantages, inconvénients et leçons apprises devraient être partagés au sein de la communauté des FFC et en particulier avec les membres des comités d'investissement des FFC.

Comme ce fut le cas avec les services administratifs, tout modèle de mise en commun de gestion des placements qui nécessite des ressources supplémentaires pour créer et maintenir ses opérations devrait être minutieusement évalué pour déterminer s'il est approprié à chaque situation. Chaque couche administrative supplémentaire consommera probablement une partie des économies prévues.

Les FFC auraient besoin de comparer les gains de performance attendus ainsi que la valeur actuelle des résultats attendus sur l'année et leurs coûts de démarrage, avec leur situation actuelle de gestion de placement. Comme aucun investissement n'est gratuit, les dirigeants des FFC doivent déterminer le montant qu'ils aimeraient payer et le comparer avec leur situation actuelle. Les moyens les plus appropriés de faire des économies consistent à réduire les frais liés aux consultants en gestion de placements, et ceux liés à la gestion des placements, et d'augmenter le pourcentage de rendement du portefeuille. L'approche de mise en commun devrait être choisie de façon à influencer favorablement ces chiffres.

En ce qui concerne les économies de coûts, l'étude estime qu'un groupe de FFC avec une moyenne de moins de 10 millions de dollars américains avant la création d'un groupe de 25 millions de dollars américains ou plus pourrait s'attendre à voir leurs frais de base diminuer de 15 à 45 points, ce qui représente une réduction considérable.

Afin de comparer les coûts, il est important de tous les prendre en compte y compris les frais de transaction et les frais inhérents aux fonds communs de placement. Le coût total devrait alors être analysé en fonction des performances. Les frais les plus bas ne garantissent pas forcément des services de bonne qualité et des frais élevés peuvent être justifiés uniquement s'ils s'accompagnent de performances exceptionnelles. Dans tous les cas, les FFC devrait envisager d'engager des professionnels de l'investissement ayant une expérience dans le domaine des accords de collaboration communs chez les investisseurs ou assimilés.

Les professionnels de l'investissement estiment que les FFC à moins de 25 millions de dollars américains comme bases d'actifs sont de meilleurs candidats pour le regroupement de services, car ils ne peuvent pas accéder à des niveaux d'actifs assez élevés, ni à des gestionnaires de fonds plus performants et ceci avec des frais négociés comme pourraient le faire des investisseurs ayant des bases d'actifs plus élevés. La mise en commun des FFC à plus de 25 millions de dollars américains est moins bénéfique, car ces caractéristiques sont souvent déjà à leur disposition.

Les considérations à prendre en compte lors de la **mise en commun des possibilités de formation** des FFC sont semblables à celles impliquant la mutualisation des services administratifs et sont en fait susceptibles d'être moins compliquées. Il s'agit essentiellement de concevoir une plateforme de formation qui répond aux besoins des participants. Les besoins de formation les plus pressants demandés par les FFC sont des formations pour les membres du CA sur les investissements. En général les CA des FFC ne sont constitués que de quelques membres ayant une expérience dans l'investissement et il est par conséquent nécessaire de renforcer les compétences des autres membres du CA afin d'anticiper les potentiels méfaits du changement des membres au cours du temps. Le rapport décrit les différentes options possibles pour la mise en place de cette formation et il identifie également les thèmes de formation essentiels dans le domaine de l'investissement tels qu'ils ont été conseillés par les professionnels de ce domaine.

La formation continue des membres du CA sur la gouvernance devraient également faire partie du programme annuel de renforcement de capacité de tous les FFC, surtout là où il y a un renouvellement fréquent des membres. Les FFC ont également exprimé le besoin de formation en termes de développement du leadership, de planification stratégique, et de domaines organisationnels similaires. La formation devrait être abordable pour les FFC et pratique pour les membres du CA de façon à maximiser leur participation.

La répartition mondiale des FFC, les endroits variés qu'ils protègent, et les différentes langues qu'ils utilisent suggèrent que leur organisation se fasse sur la base de sous-ensembles régionaux : Asie, Afrique (avec la spécificité pour l'Afrique, des FFC enregistrés au royaume Uni par rapport à

ceux enregistrés ailleurs), Amériques et Europe, plutôt que d'explorer les possibilités de mise en commun entre tous ou même un grand nombre de FFC très dispersés. Les nouvelles initiatives de regroupement de services pour les FFC devraient envisager d'utiliser des réseaux existants comme le CAFÉ, le RedLAC et le CFA pour les appuyer du point de vue de la logistique, de la communication, et autres. Les nouvelles initiatives de regroupement de services pour les FFC devraient également envisager la création d'un comité consultatif pour guider cette opération, et en particulier au début du processus.



La protection des services écosystémiques fait aussi partie du spectre des financements des FFCs.

Malgré l'intérêt et l'enthousiasme évident pour la mise en commun de services entre FFC, le processus de mise en œuvre effective d'un arrangement groupé reste encore au stade embryonnaire et nécessitera un certain investissement de temps, d'énergie, et de financement pour permettre de l'opérationnaliser. Les institutions de financement du développement, les gouvernements et les fondations ont fourni le capital financier pour créer des FFC et ont donc un intérêt à les voir contribuer significativement au succès de la conservation de la biodiversité sur le long terme. Les bailleurs de fonds ont exprimé leur enthousiasme pour la collaboration entre les FFC. Les bailleurs sont impatients de voir progresser le regroupement de services entre CCF et ils invitent les requêtes pour appuyer de telles initiatives. Démarrer un accord de groupement sur la base d'un financement à court ou moyen terme, comme ceux que fourniraient des services FFC africains enregistrés en UK, serait judicieux. Des financements de bailleurs pour une durée de trois ans ou plus permettraient également de lancer la machine pour la mise en place de ces

regroupements et de préparer les FFC à couvrir ultérieurement ces frais de fonctionnement par eux-mêmes. Les FFC ont également suggéré que le rôle préliminaire des bailleurs de fonds pourrait être de financer un intermédiaire qui aiderait à préparer les demandes de financement des FFC aux bailleurs, qui faciliterait la communication avec les fournisseurs et qui négocierait les conditions et les taux au nom des FFC.

Bien que cette étude ait mis l'accent sur les approches permettant aux FFC de mutualiser leurs ressources pour augmenter leurs performances tout en réduisant leurs coûts, les experts ont suggéré que les FFC auraient aussi besoin de diversifier leurs sources de financement au-delà de l'appui des gouvernements, des institutions de financement pour le développement, et des ONG de conservation, dans le cadre de la recherche de fonds pour alimenter leur capital. Les FFC devraient élargir leur source de financement en incluant tout ou partie des éléments suivants : les paiements pour services écosystémiques, les compensations des entreprises, les dons de particuliers, d'entreprises et de fondations, la collecte de fonds, les outils de dons en ligne, et l'engagement avec le monde de l'investissement dont les impacts sont grandissants. Si les économies faites grâce au regroupement devaient se matérialiser, les FFC pourraient alors améliorer leur viabilité organisationnelle en réinvestissant ces économies dans ces types d'outils de collecte de fonds à long terme plutôt que de les investir directement dans leur programme d'activités.

Les experts des FFC ont suggéré que les futurs FFC devraient considérer les réalités de la conservation de la biodiversité à une échelle transnationales et régionale plutôt que de se focaliser sur les besoins nationaux ou sous-nationaux. Le développement de moyens pour permettre aux FFC de collaborer compte tenu de leur structures actuelles, de leur histoire politique propre au sein desquelles ils ont été établis, est compliqué, chronophage et coûteux. De nouvelles initiatives, comme celles développées dans les Caraïbes, en Europe de l'Est, et dans les montagnes du Caucase pourraient offrir des modèles intéressants pour cette nouvelle approche régionale.

Plus d'info : www.papaco.org

Parc naturel communautaire de la Vallée du Sitatunga : à la rescousse de la forêt de la Panthère à Zinvié au Bénin

Par HOUEHOUNHA Dodé Heim Myline et HEDEGBETAN Georges

La forêt de la Panthère (6°37'N2°21'E) est un îlot de forêt galerie d'une superficie estimée à 1,4 hectare. Elle est située au Sud du Bénin et abrite les derniers spécimens d'essences forestières rares du pays. C'est notamment le cas du *Parkia bicolor* et du *Piptadeniastrum africanum* dont la forêt abrite quelques vieux spécimens de plus de 350 ans. Il sert aussi de refuge à une faune menacée et caractéristique du sud Bénin, telle que le céphalophe de Walter (*Philatomba walteri*), le singe vervet (*Cercopithecus tantalus*), le potto de Bosman (*Perodicticus potto*), la civette (*Civetictis civetta*), etc.



CREDI-ONG est une organisation non gouvernementale qui œuvre depuis 10 ans aux côtés des populations de cette zone pour une utilisation et gestion durable des ressources naturelles. Elle a trois missions à savoir : la promotion de l'aquaculture intégrée avec l'outil démonstratif qu'est la Ferme Aquacole Pantodon (FAP), l'agriculture paysanne en mettant beaucoup plus l'accent sur l'agro-écologie dont l'outil principal est le périmètre maraîcher et la protection de l'environnement avec deux grands outils que sont la Vallée du Sitatunga et le Musée vert. La Vallée du Sitatunga est située sur le site RAMSAR 1018 et regorge une importante diversité aviaire dont près de 200 espèces déjà inventoriées par CREDI-ONG.

Qu'est-ce qui se passe ?

La pression foncière grandissante dans la zone menace aujourd'hui l'existence de ce vestige. Elle se manifeste par la création d'une carrière de sable spontanée aux abords de la forêt. Cette activité anarchique et incontrôlée engendrera à

termes des dommages irréversibles sur cette ressource naturelle. Aujourd'hui, seulement une centaine de mètres sert de rempart entre la forêt et la carrière.



C'est dans ce cadre que, l'ONG locale été contactée par le propriétaire du dernier terrain qui sépare la forêt de la Panthère de la carrière. Ce dernier est soucieux du devenir de la forêt, mais pour des contraintes financières voudrait vendre son terrain à CREDI-ONG plutôt qu'aux exploitants de la carrière. La parcelle d'une superficie de 5000 m² a été évaluée à 2.500.000 FCFA soit 3.812 euros.

Qu'est-ce qui a été fait ?

Le défi de l'organisation locale est donc de réunir au plus vite cette somme afin d'empêcher la carrière de se développer en direction de la forêt. Dans ce cadre, un appel à contribution a été lancé cette année (mars 2015) auprès de toutes les connaissances (nationales et étrangères) de CREDI-ONG pour contribuer à la sauvegarde de ce vestige via un don ou un prêt remboursable à moyen ou long terme.

Quel est le résultat ?

Grâce à cet appel à contribution, CREDI-ONG a pu réunir 1.534 euros sur les 3.812 euros sollicités. Par la suite, Patrice Raveneau avec son association "Les Bédégars" a également proposé un prêt à un taux 0%, pour solder le complément

afin que le terrain soit garanti. Ce prêt sera remboursable sur deux ans à partir des différentes contributions. Parallèlement, les actions d'information éducation et de sensibilisation se poursuivent avec l'appui des Associations Villageoises surtout celles en charge la gestion de l'environnement dans cette localité. De plus, quatre (04) parcelles, déjà acquises par ce canal sont en cours d'enrichissement. Des reboisements à base d'essences forestières se poursuivent afin de ceinturer toute la forêt dans le but de conserver l'espace vital pour les animaux. C'est une activité qui est fortement appuyée par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) à travers l'Inspection Forestière Atlantique-Littoral.

Quelles sont les attentes ?

Le défi de l'organisation est de parvenir à rembourser le prêt contracter auprès de l'association "Les Bédégars". Il est également vital de poursuivre les actions de conservation et la sensibilisation des populations riveraines notamment sur la Loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin et ses 14 décrets d'application qui datent pour la plupart de Janvier 2015. Ces textes fixent les règles et les principes fondamentaux applicables en matières foncière et domaniale en République du Bénin et confèrent une place importante aux populations et à la conservation des ressources naturelles.

Vous pouvez également contribuer à la conservation des ressources naturelles au Bénin. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à envoyer un courriel au directeur technique de CREDI-ONG : damien.martin@credi-ong.org



NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
 Chargée de programme
 Chargée de programme

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN